

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2025 A 20 HEURES 30

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 8 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

#### Étaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Katell LANDIER, **Maire-Adjoints**,

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI, **Conseillers Municipaux Délégués**,

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT, **Conseillers Municipaux**.

#### Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Suzanne JAUNET	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Olivier LE GOFF	pouvoir à	Daniel GIRAUD

#### Étaient absents :

Jean-Marc JUSTINE  
Salim LESAGE  
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

**ORDRE DU JOUR**

- 055 Budget - Décision modificative N°1
- 056 Demande de subventions - Caméras vidéoprotection
- 057 Versement d'une subvention d'équipement à la résidence autonomie Pompidou
- 058 Remise gracieuse de la révision du loyer du café-bar-restaurant "Le Vesuvio"
- 059 Convention cadre pour la réalisation de prestations de services et d'études d'informatique de gestion entre la commune d'Achères et le Syndicat Mixte Ouvert Seine-et-Yvelines numérique
- 060 Adhésion SIPP'n'CO – SIPPAREC
- 061 Offre de services aux communes - Conventionnement GPSEO
- 062 Reversement de dons au comité des Yvelines de la ligue nationale contre le cancer dans le cadre de l'opération « octobre rose »
- 063 Convention de mandat entre la ville d'Achères et le SAX pour l'encaissement et le reversement de recettes culturelles
- 064 Soutien et accompagnement à la formation BAFA / BAFD
- 065 Approbation avenant 2 - convention CAF monenfant.fr
- 066 Mise à jour du tableau des effectifs

*La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères.*

**Marc HONORÉ**

Bonsoir à tous. Merci d'être présents ce soir. On va commencer par l'appel. Sarah, si tu veux bien faire l'appel.

*Il est procédé à l'appel*

**Marc HONORÉ**

Merci. On va pouvoir commencer ce Conseil municipal du 8 octobre.

Est-ce que vous avez des questions sur les décisions que j'ai prises depuis le dernier Conseil municipal ? C'est bon, tout est clair ? Merci. Est-ce que vous avez des questions à poser sur la liste des marchés et avenants notifiés depuis le dernier Conseil ? Non plus. Parfait. Merci.

On va pouvoir entamer le Conseil municipal.

## **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2025**

**Marc HONORÉ**

Premier point, approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet...

**Grégory SANCHEZ**

Excusez-moi, j'avais une petite question.

**Marc HONORÉ**

Il faudrait vous réveiller un petit peu.

**Grégory SANCHEZ**

Je viens d'arriver, excusez-moi. Sur la demande de subventions auprès de la région des 58095 pour la vidéoprotection, pourquoi y a-t-il un marché ici et en plus, une délibération après ? Pouvez-vous m'expliquer ce qu'il en est ?

**François DAZELLE**

Ce n'est pas un marché, c'est une décision du Maire. Normalement, on est sur le principe juridique, sous le regard précis d'Olivier CASENAZ. On est normalement dispensés de délibérations au vu des outils de simplification juridique, donc on a passé cette demande via une décision. Dans les cas plutôt récents, on a eu des contestations en disant qu'il fallait absolument une délibération. Pour assurer le coup, on passe une décision prise par Monsieur le Maire et on délibère dessus. Si la région nous demande, dans trois semaines, de nouveau une délibération, cela repousse à novembre. Au moins, on assure le coup. C'est juste pour cela. Je ne me suis pas trompé.

**Marc HONORÉ**

Merci. On va pouvoir commencer. Nous étions à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2025. Est-ce que vous avez des questions ou des interrogations ?

**Michèle FOUBERT**

Oui, simplement une remarque. Nous sommes Conseillers municipaux délégués, donc il y a une petite rectification à faire puisque nous sommes simples Conseillers municipaux.

**Marc HONORÉ**

Très bien, merci. On va faire la modification. D'autres remarques, d'autres questions ? Non ? Merci.

## **055 Budget — Décision modificative N° 1**

**Marc HONORÉ**

On va pouvoir passer au premier point, les décisions modificatives de crédit n° 01 sur le budget principal. Je passe la parole à François.

**François DAZELLE**

Monsieur le Maire, bonsoir. Mes chers collègues, bonsoir. Il s'agit de vous présenter une décision modificative numéro 1. Comme vous le savez, on a délibéré, au mois d'avril, pour le vote du budget primitif qui ouvre un certain nombre de crédits. En cours d'année, des ajustements sont nécessaires et on est arrivé aujourd'hui, à la nécessité de passer cette décision modificative plutôt relativement modeste en termes de montant, puisqu'on est un peu moins de 180 000 euros en fonctionnement et un petit peu plus de 110 000 euros côté investissement.

Les principaux points traduits dans cette décision modificative, on l'a évoqué en commission :

- L'achat de led.

Il faut savoir que cet été, 1 300 points lumineux sont passés au led dans nos écoles. C'était un gros travail. Parmi ces 1 300 led, 900 ont été mis par le service bâtiment en régie. Il a fallu, bien évidemment, acheter ces led. Et grâce aux travaux et à la mise en valorisation par nos services internes, il y a une neutralisation en recettes pour les passer en dépenses d'investissement, puisque ça valorise, au final, le bâti.

C'est une opération technique, mais je tenais à souligner quand même ce travail important qui a été fait, cet été, avec 1 300 points lumineux qui ont été remplacés, dont 900 en régie, en interne, qui font aujourd'hui l'objet de cette valorisation.

- En dépenses de fonctionnement, une dépense un peu technique sur la réévaluation des dotations aux amortissements.

Ce n'est pas lié à une activité réelle, ce sont des opérations d'ordre qui ne donnent pas lieu à des décaissements, mais qui, en fonction de l'estimation des dotations aux amortissements et du plan d'amortissement, nécessitent de prévoir un peu plus de 110 000 euros.

- Dans le cadre des crédits de fonctionnement, 15 000 euros sur le projet d'administration qui a été lancé et initié, avec un accompagnement prévu par un prestataire et la tenue d'un premier séminaire.

Là aussi, c'est une opération d'administration qui a été lancée. On prévoit ces crédits pour l'année 2025. C'était la partie dépenses de fonctionnement.

En recettes, quelques points à évoquer :

- La neutralisation, je l'ai évoquée, des 50 000 euros d'achat de fournitures de led pour après, au final, les basculer en investissement
- Des ajustements de recettes pour prévoir l'équilibre, principalement sur des régularisations de charges pour le local de la Poste où l'on a des versements de recettes exceptionnels.
- Dotations de solidarité urbaine et dotations nationales de péréquation. On procède à l'ajustement pour équilibrer le budget de fonctionnement.

Enfin, en investissement :

- Une opération dont on avait parlé quand j'avais présenté le budget, quand on avait lancé le marché, justement dans le cadre de notre PPI scolaire : des travaux scolaires qui ont été effectués, cet été.

On était parti sur une enveloppe PPI de 400 000 euros. J'avais évoqué, au moment du lancement de marché, qu'on pourrait atteindre 450 000 euros et qu'on ferait un ajustement au moment des dépenses définitives. On les a, puisque sur l'ensemble des travaux qui ont été effectués cette année sur les sanitaires Joliot-Curie et Jouvot, on arrive finalement à 422 000 euros, donc on ajuste ces opérations et ces ouvertures de crédit budgétaire à 22 000 euros et on retrouve les 50 000 euros de valorisation des travaux effectués en régie, en dépenses d'investissement et un équilibre de 41 000 euros en travaux imprévus, mais en fait, c'est une opération pour équilibrer la section d'investissement et les 113 000 euros de dotation d'amortissement qui étaient en dépenses de fonctionnement qu'on retrouve en recettes d'investissement et qui viennent finalement augmenter l'autofinancement.

Voilà les écritures qui constituent cette décision modificative numéro 1.

**Marc HONORÉ**

Merci, François. Est-ce que vous avez des interrogations, des questions sur ces modifications au niveau investissement et au niveau fonctionnement, s'il vous plaît ?

**Louis-Armand VIREY**

Bonsoir à toutes et à tous. Une simple question. Sur les 15 500 euros de projets d'administration, quel est ce projet d'administration ? Est-ce que vous pouvez développer un peu ce que c'est ? À quoi ça sert ? Comment ça va être mis en place, s'il vous plaît ?

**François DAZELLE**

C'est un processus assez classique initié dans un certain nombre de collectivités locales, de travailler sur un projet d'administration piloté par Olivier CASENAZ, notre DGS, et qui a vocation à travailler en groupe avec l'ensemble des cadres de la collectivité, également associés aux élus, pour travailler sur un futur projet d'administration.

C'est une première phase qui va, pour l'instant, être consolidée et quelque part, faire une pause, et qui doit reprendre après, quelle que soit l'équipe municipale future, pour enclencher sur l'aboutissement de ce projet d'administration post-avril 2026.

Il s'agit donc des travaux, qui ont été menés en groupe, assez classiques, sur un certain nombre de valeurs de l'administration, de la collectivité, pour travailler sur ces sujets-là.

**Louis-Armand VIREY**

Ce que je ne comprends pas, c'est le montant alloué à ce projet d'administration. À quoi sert-il ?

**François DAZELLE**

En accompagnement. On est accompagné par un cabinet d'expertise qui nous aide à monter le séminaire, la tenue des ateliers, un certain nombre de choses. C'est ça, en fait.

**Marc HONORÉ**

Merci. Est-ce que vous avez d'autres questions ou interrogations ? Non ? On va pouvoir passer au vote qui est contre. Merci. Qui s'abstient ?

**N° 055**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°01 (DM1) – BUDGET PRINCIPAL – BP2025**

**Rapporteur : M. François DAZELLE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2,

**Vu** la délibération N°18 du 9 Avril 2025 relative au vote du BP2025,

**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,

**Vu** l'avis de la Commission Finances, Développement économique, Emploi du 26/09/2025,

**Considérant** la nécessité de procéder à des ajustements de crédits de chapitre à chapitre, suite à :

**Augmentation des dépenses de fonctionnement de 178 500 € en raison notamment de :**

- l'achat de LEDS dans le cadre des travaux réalisés en régie pour poursuivre le plan de déploiement du passage aux LEDS (+50 K€),
- l'ouverture de crédits dans le cadre du projet d'administration initié par le DGS (+15 K€),
- la réévaluation des amortissements (+113 K€).

**Ajustement des recettes de fonctionnement de 178 500 € en raison notamment de :**

- le versement de recettes exceptionnelles (+37 K€, dont notamment la régularisation des charges pour le local de la Poste),
- l'ajustement de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation Nationale de Péréquation (+91 K€),
- la neutralisation de l'achat de LEDS pour valoriser le travail effectué en régie (+50 K€).

**Augmentation des dépenses d'investissement de 113 000 € en raison de :**

- l'ouverture de crédits budgétaires au 21351 dans le cadre des travaux d'investissement effectués dans les écoles (sanitaires Joliot Curie et Jouvet) (+22 K€),
- la valorisation des travaux effectués en régie dans le cadre du changement des LED (+50 K€),
- la constitution d'une réserve de 41 K€ en cas de travaux imprévus.

Cette nouvelle dépense est équilibrée par une hausse équivalente de la dotation aux amortissements de 113 K€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à la majorité des membres présents et représentés (5 votes contre : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOË, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

**ARTICLE UNIQUE : ADOPTE** la décision modificative n°01 au budget principal 2025 comme suit :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Libellé	Montant de la DM
020	6288		011	PROJET D'ADMINISTRATION	15 500,00
020	60632		011	LEDS-TRAVAUX EN REGIE	50 000,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATIONS RELLES</b>					<b>65 500,00</b>
01	6811		042	DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	113 000,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>					<b>113 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>178 500,00</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Libellé	Montant de la DM
01	741123		74	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	70 000,00
01	741127		74	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	21 000,00
632	752		75	REGULARISATION DE CHARGES	37 500,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATIONS RELLES</b>					<b>128 500,00</b>
01	722		042	VALORISATION TRAVAUX EN REGIE_LEDS	50 000,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>					<b>50 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>178 500,00</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Libellé	Montant de la DM
020	21351	LEDS	040	VALORISATION TRAVAUX EN REGIE	50 000,00
211	21351	20220002	21	TRAVAUX SANITAIRES JOLIOT CURIE ET JOUVET	22 000,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATIONS RELLES</b>					<b>72 000,00</b>
020	2188		21	TRAVAUX IMPREVUS	41 000,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>					<b>41 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>113 000,00</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Libellé	Montant de la DM
01	28188		040	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	113 000,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>					<b>113 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>113 000,00</b>

**056 — Demande de subventions — Caméras vidéoprotection**

**Marc HONORÉ**

Point suivant. François, toujours.

**François DAZELLE**

C'est la demande de subventions auprès de la Région Île-de-France et du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, FIPD, dans le cadre du projet d'extension du système de vidéoprotection.

Aujourd'hui, on a mis en place, sur la ville, 14 caméras de vidéoprotection, dont d'ailleurs six sont en vidéo verbalisation, 4 au centre-ville et 2 à la gare. L'objectif qu'on avait déjà depuis un certain temps était d'atteindre une cible qui est aujourd'hui fixée à 27 caméras. C'était dans le plan initial.

Quand on a voté le budget, lui-même précédé par le débat d'orientations budgétaires et notamment le programme pluriannuel d'investissement, j'avais indiqué, en février dernier, que dans ce programme pluriannuel d'investissement, on aurait une dépense autour de 300 000 euros qui étaient dans le PPI prévus

pour la suite de ce déploiement de caméras de vidéoprotection en 2026. Pour être prêt en 2026, pour pouvoir engager ces dépenses en 2026, il faut qu'on sollicite les subventions avant et qu'on ait les notifications de subventions avant de démarrer les travaux sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

On a un plan de dix implantations supplémentaires, on passerait à 24 caméras. L'idée, sans relire toute la note, c'est de compléter aujourd'hui l'implantation, notamment tout ce qui est lié aux entrées et sorties de villes, puisqu'il y a un certain nombre d'entrées et sorties de villes qui n'étaient pas, aujourd'hui, couvertes par le système de caméras de vidéoprotection. On a six implantations qui doivent après les couvrir. On aura l'intégralité, après cette démarche et après cette implantation de dix caméras supplémentaires, de couvrir l'intégralité des entrées et sorties de villes.

Avec ces entrées et sorties de villes, on peut couvrir aussi un certain nombre de lieux. On a identifié, grâce aussi au travail qu'on mène entre la police municipale et la police nationale, un certain nombre de lieux où il était intéressant d'avoir un certain nombre de caméras, notamment où il y a des flux aussi importants de circulation. Je pense au stade, je pense aussi près du lycée Louise-Weiss. Je pense également avenue Voltaire, à côté de la Maison de quartier et en face d'ailleurs, il y a l'école Jouvet. On a aussi une implantation prévue près de l'école Langevin-Wallon et sur un certain nombre de parcs et de parkings. On va couvrir avec ces éléments à la fois des lieux publics, des lieux de proximité et les entrées et sorties de villes. C'est vraiment l'objectif que l'on a avec ces dix caméras supplémentaires.

Aujourd'hui, on pourrait avoir une subvention estimative entre le FIPD et la région d'environ 160 000 euros sur une dépense totale de 288 000 euros hors taxes, un peu plus de 300 000 euros que j'ai évoqués, mais qu'on ajustera au moment, définitivement, où on aura les travaux à lancer sur le début de l'année 2026.

Voilà ce qui vous est proposé ce soir :

- Renforcer le système de vidéoprotection
- Couvrir l'entrée des entrées et sorties de villes, c'est un point important
- Et également, bien évidemment, de couvrir un certain nombre de points et de lieux que l'on a identifiés avec la police municipale au gré des constats que l'on a pu faire depuis plusieurs mois et plusieurs années.

On passe aujourd'hui à la phase active, comme on s'était engagé à le faire au moment de la présentation du programme pluriannuel d'investissement pour 2026.

### **Marc HONORÉ**

Merci, François. Est-ce que vous avez des questions ?

### **Grégory SANCHEZ**

Qui regarde ces caméras ? Quand sont-elles regardées, enregistrées ? Comment ça marche exactement, le dispositif, s'il vous plaît ?

### **François DAZELLE**

On dispose d'un centre de supervision urbain au sein du poste de police municipale. Il y a des caméras, elles sont reliées, donc il peut les regarder en temps réel. Elles sont aussi reportées au commissariat de Conflans. C'est aussi un objectif et on travaille en lien avec le commissariat de Conflans.

Pour revenir plutôt sur le dispositif de vidéoprotection et de vidéoverbalisation, les fameuses six caméras que j'évoquais tout à l'heure, quatre en centre-ville et deux à la gare, font l'objet d'un processus un peu plus spécifique de vidéoverbalisation en direct. Il faut un agent, il n'y a pas d'automatisme pour vidéoverbaliser sur ces axes-là. Il y a un CSU, il y a une supervision.

Après, le cas échéant, c'est un point important dans le partenariat qu'on mène avec la police nationale, il y a un certain nombre de demandes d'extraction chaque année. En gros, on flirte avec une trentaine de demandes côté police nationale pour extraire les vidéos dans le cadre d'opérations ou d'investigations dont ils ont besoin, en lien d'ailleurs avec la police judiciaire.

**Grégory SANCHEZ**

Qui verbalise le centre-ville ?

**François DAZELLE**

En vidéoverbalisation, c'est nous.

**Grégory SANCHEZ**

C'est la police municipale ?

**François DAZELLE**

Oui, via le système de vidéoverbalisation.

**Grégory SANCHEZ**

Et ça, il faut que ce soit en direct ?

**François DAZELLE**

Oui. Depuis la mise en place, on va dire, en septembre 2023, on a fait plus de 2 000 vidéoverbalisations sur les six caméras.

**Grégory SANCHEZ**

Aujourd'hui, on a un policier municipal qui est mandaté pour le faire ?

**François DAZELLE**

Vous me donnez les éléments. Aujourd'hui, un nouveau chef de PM arrive le 15 octobre. On a un policier municipal qui va être complété par deux policiers municipaux, un qui doit arriver en novembre et un autre en décembre. On va être au complet côté police municipale, cinq personnes. On a une ASVP. Il manque un PM encore à recruter. Après aujourd'hui, on a une ASVP, et on aura une autre ASVP et quelqu'un côté administratif qui sera la police municipale. La cible est à huit.

**Grégory SANCHEZ**

Ces huit sont habilités à regarder les caméras ?

**François DAZELLE**

Les policiers municipaux, oui.

**Marc HONORÉ**

Ils sont tous habilités. Tous ceux qui verbalisent sont habilités.

**Grégory SANCHEZ**

Les ASVP aussi ? Je ne crois pas que les ASVP soient mandatés pour le faire.

**François DAZELLE**

Une ASVP seulement aujourd'hui.

**Grégory SANCHEZ**

Il faut être au moment ? C'est le flagrant délit qui explique que peut-être que le soir, c'est un problème.

**François DAZELLE**

C'est pour cela qu'il y a la technique et il y a l'humain. C'est pour cela qu'on a travaillé sur les deux sujets. On déploie la vidéoprotection et surtout, on reconstitue l'équipe de police municipale parce qu'il faut, en effet, de l'humain pour pouvoir vidéo verbaliser.

**Michèle FOUBERT**

Il faut être assermenté, normalement. Les ASVP sont assermentés ?

**Marc HONORÉ**

Pour les deux. Celle qui est embauchée, depuis quelque temps, est assermentée. Les deux nouveaux ne sont pas encore assermentés. Mais les policiers municipaux sont assermentés, bien sûr.

**Louis-Armand VIREY**

Une dernière question. C'est vrai que je suis comme Monsieur DAZELLE, j'adore les chiffres. Est-ce qu'on a une idée de la baisse de la délinquance ou des dégradations qui ont pu se produire à Achères depuis que l'on a mis la vidéosurveillance en place, 2020 ?

**François DAZELLE**

Vidéoprotection, on a une baisse au niveau statistique sur les cambriolages, même s'il y en a et aura toujours trop, qui a été actée avec la police nationale. Après, l'objectif aussi, c'est d'avoir une réactivité, un partenariat avec la police nationale sur un certain nombre d'interventions. Les extractions que j'évoquais, justement, ça leur permet d'aller plus vite, ça leur permet d'appréhender plus vite. Il y a un sujet aussi de sécurisation de nos espaces, parce qu'en les complétant avec les 10 caméras, on aura d'autant plus de rapidité de travail avec nous, en police municipale, et avec la police nationale pour identifier justement les véhicules en sortie et entrée de ville et tous les mouvements, et une sécurisation aussi, je pense, qui est importante à côté de nos établissements publics. On vise aussi les parcs, les écoles, le lycée, tout ce qui peut contribuer à améliorer les circulations et la sécurisation des circulations. C'est l'objectif que l'on a. On a des points réguliers avec le commissaire de Conflans qui, bien évidemment, se satisfait, et ses équipes se satisfont, de ce partenariat et notamment du travail qu'ils mènent grâce aux caméras et aux partenariats qu'on peut mener avec eux. On va continuer de le mener.

**Louis-Armand VIREY**

Je vous pose la question parce que pour avoir assisté à l'événement que Madame PECRESSE avait organisé il y a quelques mois, on en est déjà parlé. En posant la question à la personne qui présentait ces subventions justement et en lui demandant quels sont les chiffres qui montrent qu'il y a une utilité d'installer du matériel de vidéosurveillance, il m'a dit : « Je n'ai pas de chiffres à vous donner. La seule chose que je peux vous dire, c'est que les maires sont contents ». Ça peut un peu tout dire.

**François DAZELLE**

Je vous ai cité les chiffres sur le cambriolage, par exemple, et cela a diminué depuis 2017, au niveau des cambriolages. Il y en a toujours trop, on est d'accord. Il peut y avoir un certain nombre d'actions. Sur les vols de véhicules, en termes d'identification, cela va plus vite, donc on travaille encore mieux avec la police nationale sur les coopérations.

L'idée est que la coopération sur le terrain s'effectue de manière encore plus efficace. En tout cas, il y a des résultats, ils se voient et on continuera de les mesurer. A priori, on continue d'investir sur ces sujets-là. C'est un choix qu'on a fait pour continuer pour la sécurité des Achérois.

**Louis-Armand VIREY**

Pourrez-vous nous transmettre vos chiffres, s'il vous plaît, même si je sais que ce n'est pas forcément un document qu'on publie ?

**François DAZELLE**

Non. Cela vient du commissariat de la police nationale.

**Louis-Armand VIREY**

Il faut que je vous croie sur parole.

**Marc HONORÉ**

Absolument.

**Louis-Armand VIREY**

Très bien. Je pense qu'en tant qu'élu de l'opposition, on est censés pouvoir consulter ces documents, en ayant encore une fois posé la question à la personne compétente à l'événement de Madame PECRESSE.

**Marc HONORÉ**

Tout à l'heure, François vous disait qu'il y avait une trentaine de demandes d'extraction depuis le début de l'année. Bien évidemment, c'est pour aider aussi la police nationale à essayer d'éluder les faits divers qui se passent sur la ville. C'est important pour eux et ils sont très attentifs à ce qu'on soit réactifs dans leurs demandes. Pour eux, plus c'est remis rapidement, plus c'est efficace.

Pas d'autres questions, interrogations ? On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci.

**N°56**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D.) DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION DE VIDEOPROTECTION**

**Rapporteur : M. François DAZELLE**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment l'article L.251-2,

**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 26/09/2025

**Considérant** que suite à la mise en place de 14 caméras de vidéoprotection sur la période 2020-2022, la Ville entend s'engager dans l'extension de son dispositif de vidéoprotection en installant 10 caméras supplémentaires sur l'espace public afin d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, la sécurité routière et la régulation du trafic routier ainsi que d'assurer la protection des bâtiments publics et de leurs abords,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à la majorité des membres présents et représentés (5 votes contre : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOË, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la région Ile-de-France et du fonds interministériel de prévention de la délinquance (F.I.P.D.) ainsi que de tout autre partenaire éventuel, des subventions au taux maximal.

**ARTICLE 2 : DIT** que le plan de financement à ce jour, actualisable par décision du Maire, est le suivant :

Installation et exploitation de 10 caméras		FINANCEMENT			Taux	Quote part
Nature dépenses	Montant HT	Financier	Dispositif	Montant HT	Cofinancement	Mairie
Fourniture et pose	97 500,00 €	Région Ile de France	Soutien à l'équipement en vidéo protection	45 000,00 €	23%	X
Raccordement	96 150,00 €	Préfecture des Yvelines	FIPD 2026	75 000,00 €	39%	
		Commune d'Achères	Fonds propres	73 650,00 €	38%	
<b>Total subventionnable</b>	<b>193 650,00 €</b>	<b>Total Financement</b>		<b>193 650,00 €</b>	<b>62%</b>	<b>38%</b>

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte, pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4 : DIT** que les crédits sont et seront inscrits aux budgets 2025 et 2026 à l'imputation Investissement.

## **057 — Versement d'une subvention d'équipement à la résidence autonomie Pompidou**

**François DAZELLE**

Un autre sujet d'importance, le versement d'une subvention d'équipement d'équilibre pour la résidence autonomie Georges-Pompidou. Là aussi, je ferai référence au PPI qu'on a évoqué au moment du ROB, puisque dans les objectifs que nous avons maintenant, il y a l'objectif de rénover la partie façade et l'isolation de la résidence Georges-Pompidou dans lequel on s'est lancé.

Pour ce lancement, il y avait besoin d'études pour finaliser le chiffrage et les travaux à réaliser. Une subvention est proposée. Des crédits d'études ont été inscrits sur le budget du CCAS, puisque je rappelle que la résidence Pompidou est affectée en budget annexe du budget du CCAS. On a lancé des crédits d'études sur le budget du CCAS. Comme on s'était engagés à pallier cette dépense pour qu'elle soit neutre ou neutralisée sur le budget du CCAS, on verse ces 50 000 euros de subventions directement du budget de la ville sur le budget du CCAS. Sachant que, parallèlement, on a obtenu 80 % de subventions de la CNAV sur cette partie études qui devrait être suivie. On a posé le dossier et on a défendu le dossier sur la partie travaux pour obtenir également un taux de subvention, j'espère le plus important possible. Résultat normalement au mois de novembre. Ça ne devrait pas tarder. En tout cas, on a 80 % de subventions sur ces 50 000 euros de crédits d'études.

**Marc HONORÉ**

Merci. Est-ce que vous avez des questions, des interrogations ? Non. On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**N° 057**

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT D'EQUILIBRE A LA RESIDENCE AUTONOMIE GEORGES POMPIDOU**

**Rapporteur : M. François DAZELLE**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,

**VU** la délibération n°13 du 9 avril 2025 relative au vote du budget primitif de l'exercice 2025,

**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 26/09/2025,

**Considérant** la nécessité d'équilibrer la section d'investissement de la résidence autonomie Georges Pompidou par le versement d'une subvention d'équipement de 50 000 € par la ville,

**Considérant** que cette subvention permettra de financer une partie du coût des études pour le ravalement de la façade de la résidence autonomie Georges Pompidou

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

**ARTICLE 1 : DECIDE** de verser une subvention d'équipement d'équilibre de 50 000 € à la Résidence Autonomie Georges Pompidou.

**ARTICLE 2 : PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2025 à l'imputation 20415322 «Subventions d'équipement versées ».

## **058 — Remise gracieuse de la révision du loyer du café-bar-restaurant « Le Vesuvio »**

**Camille VAUR**

Bonsoir à tous. À l'instar des délibérations qu'on avait fait passer pour l'exercice 2023 et 2024, et parce qu'une nouvelle fois, le loyer par la ville au propriétaire des murs n'a pas été indexé, il est proposé :

- D'accorder une remise gracieuse au café-bar-restaurant, le Vesuvio
- De geler le loyer de base au même montant que celui de 2022, à savoir 3 855,39 euros hors taxes, avec 4 626,47 TTC par mois.

Pour rappel, nous l'avons gelé depuis 2022. On aurait dû avoir un loyer :

- En 2023, de 48 816,84 euros hors taxes
- En 2024, de 50 525, 40 euros hors taxes
- En 2025, après révision, le loyer aurait pu s'élever à 51 729,12 euros hors taxes.

Nous le maintenons, ce qui fait une remise gracieuse de 5 464,44 euros hors taxes pour le commerce du Vesuvio. Ce sera une remise gracieuse qui sera appliquée au titre de 2025.

**Marc HONORÉ**

Merci, est-ce que vous avez des questions ? Non. C'est une délibération, comme l'a dit Camille, qui passe régulièrement chaque année dans la mesure où l'on a obtenu, en 2020, une non-indexation du loyer qu'on verse au propriétaire. On ne va pas pénaliser plus que ça le Vesuvio sur l'opération de gérance. Merci.

On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**N°058**

**OBJET : REMISE GRACIEUSE SUR LE MONTANT DU LOYER DE BASE DU CAFÉ-BAR-RESTAURANT  
« LE VESUVIO » - EXERCICE 2025**

**Rapporteur : M. François DAZELLE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le contrat de location-gérance en date du 6 décembre 2010 liant la commune d'Achères à M. Goldstein pour l'exploitation du café-bar-restaurant « LE VESUVIO » sis avenue de Stalingrad à Achères,

**Vu** la délibération n°38 du 27/06/2023 relative à la remise gracieuse de la révision du loyer au titre de 2023,

**Vu** la délibération n°34 du 25/06/2024 modifiée le 20/11/2024, relative à la remise gracieuse de la révision du loyer au titre de 2024,

**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 26/09/2025,

**Considérant** que la Commune d'Achères est bailleur du café-bar-restaurant « LE VESUVIO » et que M. Goldstein en est le locataire-gérant,

**Considérant** que la hausse du loyer depuis 2023 pèse sensiblement sur la situation financière du restaurateur et pourrait nuire à son activité économique,

**Considérant** que parallèlement le loyer payé par la ville au propriétaire des murs n'est pas indexé depuis plusieurs années,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

**ARTICLE 1 : ACCEPTE** de geler le loyer 2025 sur la base du montant du loyer de 2022.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** l'application d'une remise gracieuse sur le montant du loyer de l'exercice 2025 de 455.37 € HT soit 546.44 € TTC par mois permettant de geler le loyer à un montant de 3 855,39 € HT soit 4 626,47€ TTC /mois.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte, pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4 : DIT** que la dépense en résultant sera comptabilisée au compte Nature 6577 « Remises gracieuses ».

## **059 — Convention cadre pour la réalisation de prestations de services et d'études d'informatique de gestion entre la commune d'Achères et le Syndicat Mixte Ouvert Seine-et-Yvelines numérique**

**Dominique DESMET**

Monsieur le Maire, chers collègues. Là aussi, c'est une délibération récurrente, je vous l'ai présentée déjà il y a trois ans. Il s'agit de renouveler notre adhésion au SMO Seine-et-Yvelines numérique, au travers de laquelle nous pouvons faire l'acquisition de services informatiques et d'un certain nombre de prestations qui sont aujourd'hui, du type téléphonie mobile, ce que l'on a avec Bouygues Télécom. On a également les solutions qui nous permettent d'être conformes au RGPD. Nous avons également quelques prestations de maintenance des outils numériques déployés dans les écoles.

Je vous demande simplement aujourd'hui :

- D'autoriser Monsieur le Maire à reconduire notre adhésion pour trois ans.

Cela nous permettra de disposer encore de ces prestations qui nous sont fort utiles et que nous obtenons à des prix, et surtout des conditions, qui sont négociés. Je pense que ce n'est pas la peine d'aller plus loin. Vous avez le détail dans les documents que vous avez pu télécharger. Si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre.

**Marc HONORÉ**

Merci, Dominique. Est-ce que vous avez des questions ? Non ? On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**N° 059**

**OBJET : CONVENTION CADRE POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES ET D'ETUDES D'INFORMATIQUE DE GESTION ENTRE LA COMMUNE D'ACHERES ET LE SYNDICAT MIXTE OUVERT SEINE-ET-YVELINES NUMERIQUE**

**Rapporteur : M. Dominique DESMET**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-21, L2122-21-1, L2122-22 et L. 5721-3,

**VU** le projet de convention-cadre pour l'étude et la réalisation de prestations de services entre Seine-et-Yvelines Numérique et la commune d'Achères et ses annexes,

**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 26/09/2025

**Considérant** les avantages que la précédente convention cadre a apportés à la commune d'Achères dans le cadre de ses projets de modernisation de ses systèmes d'information,

**Considérant** l'intérêt pour la commune d'Achères de continuer à bénéficier de l'accompagnement, de l'expertise et des outils de Seine-et-Yvelines Numérique,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention cadre entre la ville et le Syndicat Mixte Ouvert Seine-et-Yvelines Numérique pour la réalisation de prestations de services et d'études d'informatique de gestion.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** le paiement des frais d'entrée de 1 000 € ainsi que le versement d'une marge de 5% du montant de chaque commande.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre et tous les actes y afférents ainsi que toutes décisions concernant ses avenants.

**ARTICLE 4 : DIT** que les dépenses en résultant sont prévues au budget.

## **060 — Adhésion SIPP'n'CO – SIPPAREC**

### **François DAZELLE**

Je m'inscris dans la suite logique de ce que vient de dire Dominique. L'avantage qu'on a, c'est qu'on dispose d'un certain nombre d'outils sur l'achat public et sur la commande publique, et notamment un certain nombre de centrales d'achat qui, en effet, à la fois permettent d'avoir des prestations de qualité, mutualisées, avec souvent une force de frappe, y compris des prix intéressants.

Ce qui nous a intéressés, notamment dans le cadre principalement du renouvellement de l'infrastructure de serveur de la ville, qui vont nécessiter un certain nombre d'investissements importants financièrement, on a identifié qu'on avait des achats intéressants, une problématique et une qualité intéressantes sur la centrale d'achat SIPP'n'co, au sein du syndicat mixte ouvert, le SIPPAREC, qui s'occupe de tout ce qui est notamment distribution d'électricité et autres. On a identifié que cette centrale d'achat répondait bien à nos besoins, à la fois en termes tarifaires et en termes de qualité.

On décide d'adhérer à cette centrale d'achat. C'est un outil de plus, une corde à notre arc en plus, pour justement commander ce type de prestations ou d'acquisitions un petit peu stratégiques, importantes et qui doivent être de qualité.

### **Grégory SANCHEZ**

J'ai une petite question. Quand on adhère à une centrale d'achat, cela veut dire que dans le cas concret, ils vont acheter les serveurs ou consulter les serveurs ?

### **François DAZELLE**

On a un catalogue dans lequel on peut se servir.

### **Grégory SANCHEZ**

Comment ça marche ? Après, ça passe en CAO chez nous ? C'est entièrement sous-traité chez eux et c'est eux qui choisissent en fonction de leurs critères ?

### **François DAZELLE**

Ils ont un catalogue. On dispose de ce catalogue et après, on choisit les unités d'œuvre ou ce qui nous convient dans ce catalogue. C'est à leur niveau qu'il y a une CAO, une commission d'appel d'offres. C'est au niveau de la centrale d'achat où il y a eu des choix qui ont été faits avec un certain nombre de critères et nous, en fonction de ce qui a été fait, on adhère et on choisit tel ou tel type de prestations, tel ou tel type de fournitures qui nous intéresse. C'est une sorte de catalogue où on émet après des bons de commande. Les prix ont été négociés, ont été faits avant. Ce n'est pas de notre responsabilité.

Par contre, en adhérant, on a vu que le catalogue était intéressant, que les prix étaient intéressants, que l'accompagnement était intéressant et du coup, on y va. On décide d'y aller par rapport à cette problématique de renouvellement d'infrastructures de serveurs.

**Marc HONORÉ**

Merci. Est-ce que vous avez d'autres questions ? Non ? On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**N° 060**

**OBJET : ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT « SIPP'n'CO »**

**Rapporteur : M. François DAZELLE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la convention d'adhésion à la centrale d'achat « SIPP'n'CO » constituée par le SIPPAREC,

**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 26/09/2025

**Considérant** la nécessité pour la commune d'Achères de renouveler son infrastructure serveur,

**Considérant** les avantages liés à la mutualisation des achats et particulièrement pour l'acquisition d'une nouvelle infrastructure serveur via la centrale d'achat « SIPP'n'CO » constituée par le SIPPAREC,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'adhésion à la centrale d'achat « SIPP'n'CO » et le versement des frais d'adhésion s'élevant à 3 899 €.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion et son annexe 1 entre la Ville et le SIPPAREC et tous les actes y afférents ainsi que toutes les décisions concernant ses avenants.

**ARTICLE 4 : DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

## **061 — Offre de services aux communes — Conventionnement GPSEO**

**Marc HONORÉ**

Point suivant. Offre de services aux communes — Conventionnement avec le GPSEO.

L'objectif, c'est un accès à un catalogue de services mutualisés que GPSEO met à disposition des communes, notamment aujourd'hui, dans le domaine de l'urbanisme, la RH et le SIG. À partir de ce moment-là, on a là aussi un catalogue, on n'adhère pas puisqu'on est représentés par GPSEO.

L'objectif, c'est d'apporter un appui aux villes à travers des outils d'ingénierie, notamment du domaine d'expertise de la communauté urbaine. Je ne vais pas tout vous lire, vous l'avez, je suppose, lu déjà avant moi.

*« Cette offre a été construite de façon à concilier plusieurs offres impératives, répondre aux attentes et aux besoins des communes, s'inscrire en complémentarité des offres de service déjà proposées aux communes. »*

Cela va venir en complément de ce qu'on a la possibilité de souscrire au niveau du SIG, au niveau des établissements publics locaux, notamment en ingénierie. Il y a donc trois niveaux :

- Un niveau 1 qui est gratuit, c'est-à-dire les prestations de base,
- Un niveau 2, selon la consommation et qui sont facturés
- Un niveau 3, impérativement forfaitaire sur cette opération.

Le niveau trois, nous l'avons abandonné puisque le niveau trois, c'est le service commun aux autorisations de droit du sol, c'est-à-dire l'autorisation de déposer les permis de construire directement à GPSEO. On avait adhéré à un certain moment, compte tenu d'un manque d'effectifs au niveau de l'urbanisme. Maintenant que nous sommes au complet depuis plus d'un an, on a renoncé à ce droit des sols et on s'est retirés de la convention en janvier 2025 sur les services communs et autorisations de droit des sols.

Vous l'avez lu, il y a toute la description de tout ce que l'on peut obtenir, soit gratuit, soit payant et en mutualisant les achats avec éventuellement aussi l'UGAP, puisque la GPSEO est adhérente à l'UGAP.

Est-ce que vous avez des questions, des remarques sur cette mise à disposition par GPSEO de services ? Pas de questions ? On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**N° 061**

**OBJET : OFFRE DE SERVICES AUX COMMUNES – CONVENTIONNEMENT GPSEO**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté urbaine n°CC\_2024-11-28\_03 portant mise en place d'une offre de services aux communes telle que décrite dans le catalogue de services joint à la présente délibération,

**VU** la délibération du conseil municipal du 17 mars 2021, approuvant la convention de mise à disposition payante, par la Communauté urbaine GPSEO du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme,

**VU** la délibération du conseil municipal du 19 mars 2024, approuvant la désignation de Monsieur Philippe JACQUEMOIRE, référent déontologue mutualisé, des élus,

**VU** la délibération du conseil municipal du 9 avril 2025 2025, approuvant la mise en place d'un nouveau Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) et d'un portail documentaire au sein de la bibliothèque municipale Paul Eluard,

**VU** la convention cadre relative à la mise en œuvre de l'offre de services aux communes proposée par la Communauté urbaine,

**Considérant** qu'au travers de son Pacte de gouvernance et de son Projet de territoire, la Communauté urbaine a affirmé sa volonté de s'inscrire en complémentarité et en appui auprès des communes membres,

**Considérant** que dans ce cadre, la Communauté urbaine a souhaité renforcer la collaboration avec et entre les communes en déployant une offre de services aux communes qui permet d'apporter des services concrets et opérationnels, notamment au travers d'outils et d'ingénierie dans des domaines d'expertise de la Communauté urbaine pouvant intéresser les communes dans l'exercice de leurs compétences,

**Considérant** que les services sont regroupés selon trois niveaux de services :

Niveau 1 : les services gratuits ;

Niveau 2 : les services avec participation financière (forfait ou sur devis personnalisé) ;

Niveau 3 : les services mis en œuvre dans le cadre de services communs.

**Considérant** que le catalogue de services 2024-2025 intègre l'ensemble des services proposés ; qu'il sera actualisé chaque année afin d'y intégrer les nouveaux services qui auront été ajoutés en réponse aux besoins exprimés par les communes,

**Considérant** qu'il s'agit d'un dispositif à la carte où chaque commune est libre de mobiliser les services selon ses besoins.

**Considérant** que toute demande d'adhésion est adressée par le Maire à la Présidente de la Communauté urbaine et que chaque demande fait l'objet d'un accusé réception et est étudiée, en tenant compte du plan de charge d'activité des services de la Communauté urbaine, dans l'ordre d'arrivée des demandes puis une réponse est ensuite apportée précisant le délai sous lequel le service pourra lui être rendu,

**Considérant** qu'afin de bénéficier de l'offre de services de la Communauté urbaine, il est nécessaire d'approuver la convention cadre et, pour certains services, d'approuver par délibération les conventions spécifiques,

**Considérant** qu'une partie des services gratuits (niveau 1) sont déjà accessibles sans délibération,

**Considérant** que lorsqu'il s'agit d'un service avec participation financière de la commune, un devis est proposé préalablement à la commune et qu'il précise le contour de la mission et son coût, qui correspond

au remboursement des frais de fonctionnement supportés par la Communauté urbaine pour répondre à la demande de la commune,

**Considérant** que le montant de l'intervention est calculé sur la base d'un coût unitaire horaire moyen de fonctionnement comprenant la masse salariale ainsi qu'un forfait de charges évalué à 20 % de la masse salariale correspondant aux moyens matériel et mobilier (fixé à 51 € pour 2024 et 2025) et qu'il sera ensuite revu annuellement dans la délibération des tarifs communautaires,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 26/09/2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention cadre relative à la mise en œuvre de l'offre de services aux communes proposée par la Communauté urbaine.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** les conventions spécifiques requises suivantes :

- convention de mise à disposition de l'outil « Decla'Loc »,
- convention relative à l'usage de « GestMax » dans le cadre de la « CVthèque » partagée,
- convention de remboursement de formations partagées.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre et les conventions susmentionnées, tous les actes, pièces et documents nécessaires à leur exécution et à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.

## **062 — Reversement de dons au comité des Yvelines de la ligue nationale contre le cancer dans le cadre de l'opération « Octobre rose »**

**Katell LANDIER**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Je vous présente la délibération concernant le reversement des dons au Comité des Yvelines de la Ligue nationale contre le cancer, dans le cadre de l'opération Octobre rose.

La Ville renouvelle, cette année, son engagement en faveur d'Octobre rose par la promotion locale d'actions s'intégrant dans la campagne annuelle mondiale destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Il faut savoir que le cancer du sein, c'est 60 000 nouveaux cas par an. Une femme sur huit est touchée chaque année.

Nous sommes accompagnés, dans cet engagement, par la Ligue contre le cancer qui est présente pendant tout le mois d'octobre, qui nous accompagne sur toutes nos manifestations. Comme vous avez pu le constater, nous étions sur le marché pour récolter des dons avec la Ligue contre le cancer.

Je vous invite à autoriser Monsieur le Maire à signer le reversement des dons à la Ligue nationale contre le cancer.

**Louis-Armand VIREY**

La somme totale des dons, on l'aura à la fin du mois d'octobre, c'est ça ?

**Katell LANDIER**

On l'aura à la fin du mois d'octobre. Je peux déjà vous donner ce que nous avons récolté le 4, cela s'élève à 569 euros. On a eu un chèque également, libellé au nom de la Ligue, de 100 euros. Mais ce n'est pas terminé, en fait, on n'est qu'à la première semaine. D'autres actions, d'autres manifestations auront lieu, notamment

samedi soir, vous avez le SAX, Boris Vian. Dimanche, matin, le tournoi de rugby. Vous avez pas mal de manifestations par nos associations. Achères Ombres et Lumières, également, qui étaient sur le marché.

**Jean-François DEMAREZ**

Et le CCA aussi.

**Katell LANDIER**

Oui, il y en a foule.

**Louis-Armand VIREY**

Ce n'est pas dimanche, plutôt au SAX ?

**Katell LANDIER**

On a dimanche au SAX, samedi soir d'après à Boris Vian, dimanche matin, le tournoi de rugby. Le samedi après-midi, le CCA. Les associations ; la LGA, effectivement.

**Marc HONORÉ**

Vous avez de quoi vous mobiliser. Si vous voulez vous mettre au sport, c'est le moment.

**Louis-Armand VIREY**

Mesdames, faisons un peu de prévention, pensez à vous faire dépister, vous faire une simple palpation. Messieurs, cela vous concerne aussi. Parlez-en à vos sœurs, vos mères et vos filles, parce que c'est important de garder les personnes qu'on aime.

**Katell LANDIER**

Un homme sur mille développe un cancer du sein.

**Louis-Armand VIREY**

Faites-le aussi, messieurs.

**Marc HONORÉ**

Très bien. On va se palper un peu. Est-ce que vous avez d'autres remarques ou d'autres questions ? Non ? On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient. Merci.

**N° 062**

**OBJET : REVERSEMENT DE DONS AU COMITE DES YVELINES DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION « OCTOBRE ROSE »**

**Rapporteur : Mme Katell LANDIER**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la convention de partenariat du 29 juillet 2025 signée entre le Comité des Yvelines de la Ligue Nationale contre le cancer et la Ville d'Achères,

**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 26/09/2025

**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Animer et faire rayonner la ville du 30/09/2025

**Considérant** la volonté de la ville de soutenir l'opération « octobre rose »,

**Considérant** qu'à cette occasion une collecte de dons est organisée le 4 octobre 2025,

**Considérant** que l'ensemble des recettes collectées seront reversées au Comité des Yvelines de la Ligue Nationale contre le cancer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le reversement au Comité des Yvelines de la Ligue Nationale contre le cancer de l'intégralité des dons collectés le 4 octobre 2025 dans le cadre de l'opération « octobre rose » pour un montant de 669,20 euros.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte, pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

## **063 — Convention de mandat entre la ville d'Achères et le SAX pour l'encaissement et le reversement de recettes culturelles**

**Katell LANDIER**

Nous allons passer une convention de mandat entre la ville d'Achères et le SAX pour l'encaissement et le reversement des recettes culturelles.

Dans le cadre de la programmation culturelle municipale, la ville d'Achères organise divers événements au sein du SAX pouvant donner lieu à l'encaissement de recettes.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à récolter des recettes, considérant que ne disposant pas de système de billetterie propre, la Ville souhaite mandater le SAX régie culturelle municipale pour encaisser ces recettes et les reverser à la ville.

**Marc HONORÉ**

C'est pour accepter que l'on puisse encaisser les recettes que le SAX encaisse pour nous et ils font un reversement, simplement, mais il faut passer une délibération pour cela. Le SAX a pris la même délibération.

Est-ce que vous avez des interrogations ou des questions ? Non ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**N° 063**

**OBJET : CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA VILLE D'ACHÈRES ET LE SAX POUR L'ENCAISSEMENT ET LE REVERSEMENT DE RECETTES CULTURELLES**

**Rapporteur : Mme Katell LANDIER**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1611-7-1 et D.1611-32-1 et suivants,

**VU** la convention de mandat entre la ville d'Achères et le SAX pour l'encaissement et le reversement de recettes culturelles,

**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Animer et faire rayonner la ville du 30/09/2025

**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 26/09/2025

**Considérant** que dans le cadre de la programmation culturelle municipale, la Ville d'Achères organise divers événements (spectacles, concerts, manifestations culturelles) au sein du SAX pouvant donner lieu à encaissement de recettes,

**Considérant** que ne disposant pas de système de billetterie propre, la ville souhaite mandater le SAX, régie culturelle municipale, pour encaisser ces recettes et les reverser à la ville,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le principe de l'encaissement par le SAX des recettes perçues lors des événements culturels organisés par la ville au sein du SAX et **APPROUVE** le principe du reversement à la Ville desdites recettes par le SAX.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** la convention de mandat entre la ville et le SAX annexée à la présente délibération.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférents et toutes décisions concernant ses avenants.

## **064 — Soutien et accompagnement à la formation BAFA/BAFD**

**Katell LANDIER**

Troisième délibération « soutien et accompagnement à la formation du BAFA et du BAFD des jeunes Achérois.

Dans le cadre des actions portées par le service jeunesse et vie des quartiers, de nombreuses activités à vocation culturelle, éducative et sociale sont proposées tout au long de l'année aux jeunes et aux familles, aux habitants des quartiers de la commune. Pour l'année 2025, nous avons financé deux BAFA pour deux jeunes Achérois. Nous espérons que pour 2026, on puisse en financer entre quatre et six.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions d'accompagnement pour le BAFA.

Nous sommes accompagnés sur cette organisation par l'association AROEVEN depuis de nombreuses années.

**Marc HONORÉ**

Merci. Si on peut accompagner quelques jeunes, ce serait bien sur le BAFA et le BAFD et les faire travailler chez nous après.

**Katell LANDIER**

Tout à fait. Ils ont un stage qu'ils effectuent, en général, dans les structures enfance et petite enfance, et jeunesse par la suite.

**Marc HONORÉ**

Très bien, merci. Est-ce que vous avez des questions ?

**Louis-Armand VIREY**

Oui, une petite question parce que le BAFA, c'est loin pour moi. Sur l'engagement volontaire, est-ce qu'il y a une rémunération derrière pour les titulaires du BAFA ou pas du tout ? Pour le stage, pareil ?

**Katell LANDIER**

Non, nous finançons entièrement le BAFA et en échange, ils effectuent leur stage chez nous, mais entièrement, en fait.

**Louis-Armand VIREY**

Je voulais juste avoir la confirmation. Merci.

**Marc HONORÉ**

Merci. D'autres questions ? C'est bon, c'est clair ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Merci.

**N°064**

**OBJET : SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT À LA FORMATION BAFA / BAFD DES JEUNES ACHÉROIS**

**Rapporteur : Mme Katell LANDIER**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la convention d'engagement volontaire dans le cadre du brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) ou de directeur (BAFD),

**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Animer et faire rayonner la ville du 30/09/2025

**Considérant** la volonté de la municipalité de favoriser l'engagement et la montée en compétences des jeunes achérois,

**Considérant** l'importance du soutien à la formation des jeunes aux métiers de l'animation,

**Considérant** les opportunités offertes par le dispositif de financement de la CAF (Bonus Territoire Formation BAFA / BAFD),

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la mise en place, à compter de l'année 2025, d'une convention d'engagement volontaire dans le cadre du brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) ou de directeur (BAFD) entre la Ville d'Achères et les jeunes bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans et résidant à Achères, et ce, dans les conditions décrites dans la convention annexée à la présente délibération.

**ARTICLE 2 : DIT** que la Ville prendra en charge le financement de la formation BAFA / BAFD des bénéficiaires dispensée par un organisme de formation dans le cadre d'un partenariat avec la CAF.

**ARTICLE 3 : PRÉCISE** que les bénéficiaires s'engagent en contrepartie à effectuer :

14 jours de stage pratique,

et 2 semaines d'engagement volontaire au sein du service Jeunesse et Vie des Quartiers, encadrés par un tuteur municipal.

**ARTICLE 4 : PRÉCISE** que le non-respect des engagements pourra donner lieu au remboursement par le bénéficiaire du financement engagé selon les modalités définies dans la convention.

**ARTICLE 5 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte, pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 6 : DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

**Marc HONORÉ**

La délibération relative à la dénomination du verger de l'école maternelle Célestin Freinet « Verger Nathalie Croutel » a été reportée. Elle vous sera représentée lors d'un prochain Conseil municipal.

Ensuite on va passer à Madame CHASSIN sur l'approbation de l'avenant 2 de la convention d'habilitation.

## **065 — Approbation avenant 2 — convention CAF monenfant.fr**

**Céline CHASSIN**

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, mesdames et messieurs. Je vais vous présenter l'approbation de l'avenant 2 de la convention d'habilitation informatique monenfant.fr, conclu avec la CAF des Yvelines pour les établissements de la petite enfance de la ville.

Pour accompagner et informer les familles tout au long de leur vie de parent, la CNAF a créé un site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr). Ce site recense la quasi-totalité des structures d'accueil et des services accompagnant les familles financées par la CNAF.

Il vise essentiellement à faciliter les recherches des familles en matière d'accueil d'enfants, mais il propose également un espace de loisirs à la maison. Pour ce faire, un espace professionnel, un extranet, est mis à disposition des partenaires autorisés à renseigner les informations. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'extranet, la ville d'Achères avait signé une convention d'habilitation informatique entre la CAF et la Ville, en 2020.

L'avenant numéro 2 qui nous concerne aujourd'hui, est la mise à jour de l'annexe 1 contenant la liste des personnes habilitées informatiquement à mettre à jour les données.

Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est :

- Considérant l'importance d'informer les familles sur les différentes offres existantes dans le domaine de la petite enfance et de les accompagner dans la recherche d'un mode d'accueil
- Considérant l'obligation de mettre à jour l'annexe 1 contenant d'une part la liste des personnes habilitées informatiquement par la CAF des Yvelines à renseigner les données concernant les disponibilités des EAJE ou les informations relatives au fonctionnement des établissements, d'autre part, la liste des établissements concernés.
- Approuver l'avenant numéro deux
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant 2 à la convention d'habilitation informatique monenfant.fr.

**Marc HONORÉ**

Merci, Céline. Est-ce que vous avez des questions ? Non, c'est clair ? Parfait. On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**N° 065**

**OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT 2 A LA CONVENTION D'HABILITATION INFORMATIQUE MONENFANT.FR CONCLUE AVEC LA CAF DES YVELINES POUR LES ETABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE DE LA VILLE (EAJE-RPE-LAEP)**

**Rapporteur : Mme Céline CHASSIN**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles,

**VU** la délibération n°77 du 30 septembre 2020 relative à la signature de conventions d'habilitation informatique monenfant.fr avec la CAF des Yvelines pour le relais assistante maternelle (RAM), les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et le Lieu d'accueil enfant parent (LAEP) de la ville,

**VU** la délibération n°83 du 22 novembre 2022 approuvant l'avenant 1 à la convention d'habilitation informatique monenfant.fr,

**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Accompagnement des générations du 30/09/2025

**Considérant** l'importance d'informer les familles sur les différentes offres existantes dans le domaine de la Petite Enfance et de les accompagner dans la recherche d'un mode d'accueil,

**Considérant** l'obligation de mettre à jour l'annexe 1 contenant, d'une part, la liste des personnes habilitées informatiquement par la Caf des Yvelines à renseigner les données concernant les disponibilités (EAJE

uniquement) et/ou les informations relatives au fonctionnement des établissements, d'autre part, la liste des établissements concernés,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant 2 à la convention d'habilitation informatique monenfant.fr ayant pour objet de mettre à jour l'annexe 1 contenant, d'une part, la liste des personnes habilitées informatiquement par la Caf des Yvelines à renseigner les données concernant les disponibilités (EAJE uniquement) et/ou les informations relatives au fonctionnement des établissements, d'autre part, la liste des établissements concernés.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant 2 à la convention d'habilitation informatique monenfant.fr.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout autre avenant ultérieur dès lors que celui-ci porte exclusivement sur la mise à jour de l'annexe 1 à la convention d'habilitation informatique monenfant.fr.

## **066 — Mise à jour du tableau des effectifs**

**Jean-François DEMAREZ**

Mes chers collègues, mesdames, messieurs. C'est la traditionnelle mise à jour du tableau des effectifs que je vous présente régulièrement.

Il est nécessaire d'apporter les modifications au tableau des effectifs afin de répondre aux évolutions de carrière des agents, aux besoins des services et aux mobilités intervenues et à venir. Il est également nécessaire d'actualiser un poste de responsable du pôle ressource du service technique municipal afin de l'ouvrir au contractuel si un fonctionnaire ne peut pas être recruté.

Je l'explique à chaque fois. Quand on met « suppression », ce ne sont pas des suppressions de postes, ce sont bien des suppressions de grades. Si on embauche une personne avec un certain grade, on crée un poste pour le grade de la personne qui a été embauchée, on supprime le poste du grade inférieur.

Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération. Merci.

**Marc HONORÉ**

Est-ce que vous avez des questions, des interrogations sur cette délib que vous voyez à chaque Conseil municipal ? Non ? C'est bon. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**N°066**

**OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET ACTUALISATION DE POSTES**

**Rapporteur : M. Jean-François DEMAREZ**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la Fonction Publique, et notamment son article L313-1,

**VU** le décret 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**VU** l'avis du Comité Social Territorial du 25 septembre 2025,

**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 26/09/2025

**Conformément** à l'article L313-1 du code de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,  
**Considérant** la proposition de M. le Maire de mise à jour des emplois comme jointe en annexe,  
**Considérant** les évolutions de carrière et les mobilités intervenues et à venir,  
**Considérant** le besoin d'actualiser le poste de responsable du pôle Ressources,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

**ARTICLE 1 : VALIDE** les créations et les suppressions des grades suivants :

Création / suppression	grade / emploi	Effectifs	ETP
<b>Création</b>	Filière Animation		
	Adjoint d'animation	5	5
	Filière Culturelle		
	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	1
	Emplois non permanents		
	Apprentis	2	2
<b>Suppression</b>	Filière Administrative		
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	3	3
	Filière Technique		
	Technicien	2	2
	Agent de maîtrise principal	2	2
	Filière Sociale		
	Educateur de jeunes enfants	1	1
	Filière Animation		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	4	4	

**ARTICLE 2 : ADOPTE** le tableau des effectifs joint en annexe.

**ARTICLE 3 : VALIDE et ADOPTE** les créations, les suppressions et les actualisations des postes jointes en annexe

**ARTICLE 4 : DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025 au chapitre 012.

Avant de passer à une question écrite ou orale, comme on veut, simplement, vous notez le prochain Conseil municipal, c'est le 26 novembre.

Il y avait une question écrite qui était posée.

**Grégory SANCHEZ**

Merci. Bonjour à toutes et tous.

Le projet du Paris Saint-Germain de construire un nouveau stade sur le site de Poissy, à proximité du territoire d'Achères, suscite un vif intérêt et de légitimes interrogations parmi nos concitoyens. Ce projet d'envergure aurait des répercussions directes sur Achères, qu'il s'agisse de la circulation, du bruit, de la sécurité ou encore de l'environnement.

La ville d'Achères participe, me semble-t-il, au comité de pilotage consacré à ce projet. Or, à ce jour, les élus d'opposition, et plus largement nos concitoyens, n'ont reçu aucune information sur les échanges tenus dans ce cadre, ni sur la position officielle de notre commune. Un dossier d'une telle importance mérite une discussion collective, pas seulement entre quelques initiés. Les habitants d'Achères ont le droit de savoir quelles positions sont prises en leur nom et quels intérêts la municipalité défend dans ce dossier.

Aussi, je vous pose trois questions simples. Pouvez-vous nous préciser le rôle exact de la Ville au sein de ce comité de pilotage et la nature des échanges qui s'y tiennent ? Quelle est, à ce jour, la position de la municipalité sur le projet de stade du PSG, notamment au regard des impacts potentiels pour notre commune, qu'ils soient environnementaux, économiques, en matière de circulation ou de cadre de vie ? Enfin, comptez-vous associer l'ensemble du Conseil municipal, y compris les élus d'opposition, ainsi que la population achéroise, à l'évaluation des avantages et inconvénients de ce projet ? Sur un sujet de cette ampleur, il serait incompréhensible que la concertation se limite à un cercle restreint. Je vous remercie.

**Marc HONORÉ**

Merci de cette question. Effectivement, vous avez vu dans la presse qu'un Copil s'est tenu et une première réunion le 23 septembre, en mairie de Poissy, avec tous les acteurs institutionnels impliqués des collectivités et les représentants de l'État. Collectivités, ça va de la Région, du Département de l'État, de la communauté urbaine, les maires. En gros, une quarantaine de personnes autour de la table.

Les maires concernés, enfin, qui sont sur le périmètre de ce site, Achères notamment, mais Poissy et Carrières-sous-Poissy ont pris la parole pour dire au Paris Saint-Germain ce qui nous semblait très important. Bien évidemment, vous l'avez rappelé tout de suite, en termes de transport principalement, l'accès routier, les nuisances sonores, l'intégration dans l'environnement local, même s'il est situé sur le territoire de Poissy, il semblerait qu'il soit un peu plus proche d'Achères que de Poissy, au moins du centre. On a évoqué aussi les problèmes de transport. J'ai attiré l'attention également sur la continuité de l'usine Stellantis, qui aujourd'hui, même s'il y a eu du chômage partiel, a encore de l'activité puisqu'il y a deux chaînes de montage aujourd'hui, des bureaux d'études et des centres de recherche qui sont là. C'était une des conditions, et ça a été rappelé par l'ensemble des intervenants, même au niveau régional, qu'une des priorités était de maintenir l'usine de Stellantis sur le site de Poissy. Voilà, on l'a rappelé.

De quoi parle-t-on aujourd'hui ? Ce sont des études de préféabilité (études préalables, foncières, environnementales, techniques, transport, accès, bruit, etc.) qui nous ont été présentées très globalement, bien évidemment parce que c'était la première réunion. C'était surtout une réunion d'information sur la démarche qui allait être entreprise par le Paris Saint-Germain, puisque ce sont eux qui portent le projet, et comment allait se dérouler le processus. Aujourd'hui, les études concernant la sauvegarde de l'activité automobile a été — je le répète à nouveau — au cœur du sujet, puisqu'il y avait ici des représentants de

Stellantis, bien évidemment, sur l'opération. Le même processus va se dérouler à Massy, puisque je vous rappelle que c'est soit à Massy ou à Paris. Nous avons été attentifs, mais pas plus, puisqu'il n'y a pas eu de débat technique sur qui fait quoi et comment. C'était simplement une présentation globale d'un objectif que le Paris Saint-Germain avait, d'installer leur stade sur Poissy ou sur Massy. Ils ont rappelé les contraintes qui étaient d'actualité, mais il n'y a eu aucun débat de fonds ou de préorganisation des travaux.

Je rappelle quand même qu'aujourd'hui, le choix du site se fera après des études globales et d'enveloppe surtout, parce que c'est une question bien évidemment financière. Après, le choix se fera soit à Massy, soit à Poissy. Si effectivement Poissy est retenu, là aussi, après l'opération construction/livraison, entre dix et douze ans. Les études, les Copil et autres auront le temps de se positionner régulièrement à ce sujet-là. Il n'a été aucunement question de quoi que ce soit au niveau des bruits et autres. Même à la limite, le positionnement du stade aujourd'hui, n'était pas positionné chez Stellantis. L'attention était tirée par Stellantis et notamment la responsable bâtementaire de Stellantis, en rappelant qu'effectivement, ce stade ne devait pas engendrer de problématique pour l'exploitation de ce site-là. La situation même n'est pas figée sur le stade.

Les grandes lignes ont été tirées en disant : « Voilà, on réfléchit. On aura une position qui sera prise courant l'année 2026, et certainement plus sur le deuxième semestre 2026 que précédemment ». Aujourd'hui, il n'y a pas eu de débat interne sur le bruit sur les routes et autres. C'était simplement une présentation très globale du projet.

### **Grégory SANCHEZ**

Merci pour ces éléments. Ce qui m'étonne un peu, c'est que je n'ai pas entendu quelle était la position de la Ville.

### **Marc HONORÉ**

On n'a pas eu à débattre sur la position de la Ville. On a rappelé, nous, les trois maires, et chacun a pris la parole sur ce que vous venez de dire et ce que je viens de rappeler, puisque c'est effectivement la base. On ne connaît pas le projet, on ne sait même pas globalement ce que cela va représenter au niveau de Stellantis. Aujourd'hui, on ne sait pas s'il va être positionné sur Achères plus avant, parce qu'il y a les problèmes d'accès aussi au transport, on est bien conscients de cela. Il n'y a eu aucun débat. Simplement, c'était une présentation de Stellantis et du Paris Saint-Germain pour faire voir que la coordination était présente à ce sujet-là. Il n'y a eu aucun débat des 40 personnes qui étaient autour de la table, hormis la région qui a rappelé son intérêt sur l'usine. La Ville de Poissy, la Ville d'Achères et Carrières-sous-Poissy ont rappelé les impératifs vis-à-vis de la population, des transports. Mais il n'y a rien. On est à la base.

### **Grégory SANCHEZ**

J'entends bien tout cela, mais vous savez très bien qu'une fois que c'est décidé, on ne peut plus rien faire, c'est cuit. Gouverner, c'est prévoir. Ce que je vous demande, c'est d'établir la position de la Ville. Il n'y a pas besoin d'avoir les études fines pour savoir à peu près où sera implanté ce stade, les conséquences que cela peut générer, effectivement sur l'activité de Stellantis et sur les emplois des Achérois qui s'y trouvent, mais aussi sur la qualité de vie sur Achères, sur les nuisances que cela peut générer un soir, toutes les deux semaines ou toutes les semaines. Il n'y a pas besoin d'attendre le projet finalisé pour s'imaginer les conséquences que cela peut être.

Ce que je vous demande, c'est quel est votre plan de travail et comment on va définir la position de la Ville. C'est tout. C'est assez simple comme question.

### **Marc HONORÉ**

Bien évidemment, la Ville d'Achères ne va pas se positionner aujourd'hui sur ce projet-là ; c'est quand le choix du site aura été fait. Après, on va avoir pratiquement entre 10 et 12 ans pour travailler.

### **Grégory SANCHEZ**

Mais ce sera décidé à ce moment-là. Ce sera trop tard.

### **Marc HONORÉ**

Non. Simplement, c'est une enveloppe financière.

**Grégory SANCHEZ**

Non, mais ce sera trop tard. S'ils décident Massy ou Poissy, c'est qu'ils ont l'endroit, ils ont le macrozoning du truc. Après, on parle de la taille de la route pour y aller, il ne restera que cela. Mais ce n'est pas ce que je vous demande, en fait.

**Marc HONORÉ**

Pour l'instant, on ne va pas se positionner...

**Grégory SANCHEZ**

Quel est le planning pour se positionner ? Comment ça marche ?

**Marc HONORÉ**

C'était une réunion d'information et de présentation.

**Grégory SANCHEZ**

Est-ce qu'on met un comité de pilotage interne à la Ville d'Achères pour travailler ce sujet-là ? Non ? D'accord.

Ça fera comme le pont. En fait, on se réveillera quand ils couperont les arbres. Vous voyez ? On a beau essayer d'intervenir sur les choses, c'est trop tard. Ce que je vous demande, c'est comment on se positionne sur ce sujet-là. C'est difficile de parler. Vous n'arrêtez pas de m'interrompre, en fait.

**Marc HONORÉ**

Non, je ne vous interromps pas. Je vous ai dit la position de la Ville qui a été évoquée. Aujourd'hui, ce n'est qu'un projet.

**Grégory SANCHEZ**

Vous ne m'avez pas évoqué la position de la Ville.

**Marc HONORÉ**

C'est un projet macro qui a été présenté, sans aucune incidence ou définition des besoins. En présentant le projet, l'objectif était que les organismes, que ce soit la Région ou le Département ou autres, constatent que la négociation se faisait aujourd'hui, entre Stellantis et le Paris Saint-Germain, pour pouvoir négocier une implantation sur ce titre-là. C'est tout. Il n'y a pas eu d'autres sujets, que ce soit le volume du stade.

Je vous ferai remarquer qu'il n'y a pas eu de commentaire dans la presse. Ce n'est pas pour rien non plus. Aujourd'hui, il n'y a pas de projet définitif. C'est simplement une étude macro qui a été faite pour connaître l'enveloppe globale d'une réalisation d'un stade du Paris Saint-Germain, soit à Poissy, soit à Massy.

**Grégory SANCHEZ**

Et c'est quoi le plan de la Ville d'Achères, pour savoir ce qu'il en est ? Pour savoir quelle est notre position, pour savoir quelles sont les conséquences, c'est quoi le plan d'activité ?

**Marc HONORÉ**

Pour l'instant, d'autres études et d'autres copies vont être menées au fil du temps, et notamment dans le courant 2026. Et là, effectivement, ça sera certainement affiné, mais la position aujourd'hui de « On le fait à Poissy ou on le fait à Massy » ne sera pas prise avant le deuxième semestre 2026.

**Grégory SANCHEZ**

J'ai bien compris, vous me l'avez déjà dit. Que la Ville ait une position claire et définie qui influe sur la décision du choix du site, et ne pas réagir une fois que le site sera nommé. C'est ça, ma question ? C'est assez simple, en fait.

**Marc HONORÉ**

C'est simple aussi, ce que je vous ai dit...

**Grégory SANCHEZ**

Vous me dites : « J'attends de voir si ça arrive à Poissy. Si ça arrive à Poissy, on verra. »

**Marc HONORÉ**

Aujourd'hui, aucune étude sérieuse, ou même étude tout court, qui soit faite aujourd'hui.

**Grégory SANCHEZ**

Ça n'empêche pas de réagir.

**Marc HONORÉ**

Sur les contraintes qu'on va avoir ou ne pas avoir. Vous le savez très bien. On est associés dans ces Copil et on aura les informations qui seront nécessaires pour prendre position sur la Ville.

**Grégory SANCHEZ**

Comment allez-vous construire cette position ? Comment allez-vous, comme je le demandais, inclure les élus d'opposition ? Peut-être que tout vient à point à qui sait attendre et qu'on va être impliqués, un de ces quatre, à la fin du mandat. Plus largement, comment impliquez-vous la population ? Ce n'est pas quelque chose sur lequel vous avez été élu. C'est quelque chose qui arrive au milieu du mandat, etc. Il me semble légitime d'impliquer la population sur ces choix-là. Cela me semble évident. Vu les conséquences que cela peut générer, cela me semble évident.

**Marc HONORÉ**

Vous me dites « influencer sur le choix. » Aujourd'hui, le choix n'est pas fait, on ne va pas influencer sur quoi que ce soit. Quand on va avancer, on aura une information à faire. Rassurez-vous, vous parlez de l'opposition. La majorité n'est pas plus informée que vous. Nous sommes bien d'accord.

**Grégory SANCHEZ**

Je vous plains.

**Marc HONORÉ**

On fait cela dans l'ordre. Quand on est aussi dans une réunion, on vous demande d'être relativement circonspect au niveau de la présentation. Après, si le site de Poissy est décidé, tout ne sera pas décidé. Aujourd'hui, on est sur une enveloppe d'études. C'est tout. Il n'y a pas d'autre chose. Beaucoup d'éléments vont être décidés. Il y a aussi les transports, les voies ferrées ; Île-de-France va être impliquée. Ce n'est pas un projet avec trois routes supplémentaires. On est bien d'accord.

Sachez qu'on est conscients de cela et que la population sera informée au fur et à mesure des décisions qu'il y aura éventuellement à prendre.

**Louis-Armand VIREY**

Un dernier mot. J'ai cru comprendre que certains de nos collègues s'interrogeaient sur la présence de ces branches d'arbres sur nos bureaux. C'est juste pour rappeler qu'on s'oppose au projet de A104 bis et de l'abattage des arbres qui a eu lieu il y a deux semaines. Si vous voulez, je vous en offre avant de partir.

**Marc HONORÉ**

Je vous signale, vous opposez un projet quand même qui n'est pas d'aujourd'hui. Je ne l'ai pas amenée là, mais j'aurais pu amener, au lieu des arbres, la délibération qui est passée en 2014 au niveau du Conseil municipal où le projet du pont a été voté à l'unanimité. Je l'ai sur mon bureau et j'en ai d'autres parce qu'il y a eu aussi 2009, je crois, de mémoire, et ça a été voté à l'unanimité. On ne découvre pas le projet aujourd'hui. Ceux qui font semblant de découvrir le projet aujourd'hui, ils sont bien nés. Ils n'étaient peut-être certainement

pas présents sur Achères. Je rappelle quand même que le Conseil municipal a voté à la majorité l'accord de la construction du pont sur la Seine.

**Grégory SANCHEZ**

Monsieur le maire, il y a une délibération après qui dit que ça ne respecte pas ce qui était prévu et que le Conseil s'oppose. Je vous la donnerai aussi, si vous voulez.

**Marc HONORÉ**

Pardon ?

**Grégory SANCHEZ**

Une délibération est passée après celle que vous dites qui s'oppose au pont d'Achères. Donc je vous la donnerai aussi. Si vous ne l'avez pas, je vous la donnerai. Vous avez raison de dire que c'est un très vieux projet puisqu'il est basé sur des chiffres très vieux, qui ne se sont pas réalisés. Et donc qui rendent le projet caduc. Donc la mairie devrait s'opposer à ce pont. Vous donnez des chiffres, vous donnez des éléments. Effectivement, vous avez raison. Essayez de m'interrompre, mais, voilà, s'il vous plaît, laissez-moi terminer. Le projet est très vieux, basé sur des prévisions de trafic qui ne se sont pas réalisées.

**Marc HONORÉ**

Ce n'est pas à l'ordre du jour du conseil municipal, donc voilà.

**Grégory SANCHEZ**

D'accord, mais c'est vous qui évoquez ce point-là. Donc j'ai le droit de le corriger. Vous avez répondu ?

**Marc HONORÉ**

Je ne corrige pas.

**Grégory SANCHEZ**

Vous avez répondu ?

**Marc HONORÉ**

Je ne corrige pas.

**Grégory SANCHEZ**

Donc je réponds.

**Marc HONORÉ**

Simplement, la délibération qui est passée...

**Grégory SANCHEZ**

Je vous enverrai la délibération que j'ai aussi.

**Marc HONORÉ**

Je l'ai ne vous inquiétez pas.

**Grégory SANCHEZ**

Ah vous l'avez alors, vous le savez.

**Marc HONORÉ**

Simplement, l'affectation et la décision d'attribution de la construction était déjà réalisées quand cette délibération est passée.

**Grégory SANCHEZ**

Et alors ?

**Marc HONORÉ**

A l'époque, personne ne s'est battu pour que cela puisse également ne pas avoir lieu. On a constaté simplement.

**Grégory SANCHEZ**

On se bat là. Qu'est-ce que vous racontez ? On se bat là.

*La séance est levée à 21 heures 25.*

**Le Maire**

**Marc HONORÉ**



**La secrétaire de séance**

**Sarah SABOURIN**

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Sarah Sabourin", written in a cursive style.